



Agence _____

Numéro de compte principal _____ Agence _____

Précédant numéro de compte _____ Agence _____

DÉCLARATION DE BÉNÉFICIAIRE D'UN COMPTE PRIVÉ

Informations concernant les titulaires du compte

<u>Prénom et nom de famille</u>	<u>Numéro d'identité / passeport</u>	<u>Adresse</u>	<u>Pays d'émission du passeport</u>
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____

Informations concernant le tuteur (si le compte a été ouvert et qu'il est géré pour une mineur/une personne protégée dont les informations personnelles sont mentionnées en tant que titulaire du compte).

<u>Prénom et nom de famille</u>	<u>Numéro d'identité / passeport</u>	<u>Adresse</u>	<u>Pays d'émission du passeport</u>
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____

Je/nous soussigné/ons : Titulaire du compte Tuteur du mineur/personne protégée dont les informations personnelles sont mentionnées en tant que titulaire du compte, déclare par la présente comme suit :

- a. Cette déclaration fait référence au compte dont les détails apparaissent en haut de ce formulaire (ci-après « le compte ») et à tous les autres comptes qui existent dans votre agence à mon/notre nom et qui sont liés au compte, ainsi qu'aux comptes qui seront ouverts à l'avenir en mon/notre nom qui sont liés et/ou seront liés au compte de la manière dont le compte est utilisé et/ou leur servira de compte de contrepartie, y compris d'épargne dépôts, dépôts de titres, dépôts en devises (ci-après semble et séparément « **les comptes** »).
- b. Cette déclaration s'applique et s'appliquera uniquement aux **comptes dont l'identité des titulaires est la même que celle du compte.**
- c. **Il n'y a pas de bénéficiaire/s*** par rapport aux droits sur le compte, sauf les titulaires des comptes (c'est-à-dire : les comptes sont gérés pour moi/nous et non pas pour une autre personne).
 Il y a des bénéficiaire/s* par rapport aux droits sur le compte (c'est-à-dire : les comptes sont gérés pour une autre personne) mais l'identité du ou des bénéficiaires n'est pas encore connue parce que _____ et nous nous engageons à vous transmettre leur identité dès que nous en aurons connaissance.
 Il y a des bénéficiaire/s* par rapport aux droits sur le compte (c'est-à-dire : les comptes sont gérés pour une autre personne)

Voici l'identité du/des bénéficiaires définitifs :

Si le bénéficiaire est une société enregistrée (en Israël ou à l'étranger), il faudra ajouter toutes les personnes qui sont titulaires du contrôle** sur la société bénéficiaire.

Nom de famille/société	Prénom	Numéro d'identité/passeport/RCS	Pays d'émission du passeport	Date de naissance/de formation	Sexe
1. _____					
2. _____					
3. _____					

Nom de famille/société Prénom numéro d'identité/passeport/RCS Pays d'émission du passeport

- d. *** Le compte est géré par moi en tant qu'avocat titulaire d'une licence pour pratiquer le droit en Israël/être avocat auprès du Tribunal rabbinique/comptable pour mes clients, et c'est mon seul compte de ce type. Le solde du compte à la fin de chaque jour ouvrable ne dépassera pas le montant de 300.000 NIS et chaque opération sur le compte ne dépassera pas le montant de 100 000 NIS.
- e. Le compte est géré par/nous conformément à la désignation d'un Tribunal/Tribunal Rabbinique /Chef des Voies d'Exécution /Grefe des successions/tout autre organe officiel de l'État déterminé par le contrôleur des banques. Vous trouverez ci-joint une référence à ce document daté du _____.
- f.*** Le compte est géré par moi/nous dans un objectif communautaire et dans l'intérêt d'un groupe important/d'un groupe non défini de bénéficiaires. L'objectif du compte est _____.
- Le solde du compte à la fin de chaque jour ouvrable et chaque opération sur le compte ne dépassera pas le montant de 50.000 NIS.
- g. *** Le compte est géré par moi/nous dans un objectif communautaire et dans l'intérêt d'un groupe important/d'un groupe non défini de bénéficiaires. L'objectif du compte est _____.
- Je sais/nous savons que l'ouverture du compte et sa gestion sont conditionnés à l'accord du Responsable chargé du respect des obligations selon l'article 8 de la Loi.
- h. Le compte est géré par moi/nous pour une Fondation de commémoration inscrit au Greffe des Fondations publiques / Fondations publiques Rabbiniques avec certification du Tribunal Rabbinique de sa définition de Fondation religieuse rabbinique destinée à des objectifs publics. Ci-joint une copie de l'attestation du Greffe des Fondations publiques/ la validation du Tribunal Rabbinique.
- i. Je suis une entité nommée par l'une des entités visées dans la Norme de « gestion des risques d'interdiction de blanchiment d'argent et interdiction du financement du terrorisme (Norme de bonne gestion bancaire numéro 411), à condition de respecter les conditions ci-dessous. Le type d'entité concernée est _____.
- j. Je sais / nous savons que le/les titulaire/s du compte seront soumis aux conditions visées dans les documents d'ouverture du compte, aux normes bancaires, et en cas de compte séquestre, aux conditions et normes ci-dessus dans le respect des dispositions légales.
- k. Je m'engage à informer la banque par écrit, dans les meilleurs délais, de toute modification des coordonnées que j'ai fournies ci-dessus, je sais que fournir de fausses informations, y compris ne pas fournir une mise à jour des coordonnées devant être déclarées, dans le but de ne pas avoir un rapport, ou de provoquer un rapport incorrect, conformément à l'article 7 de la Loi - constitue une infraction pénale.

Prénom et nom de famille

Signature

Date

- | | | |
|----------|-------|-------|
| 1. _____ | _____ | _____ |
| 2. _____ | _____ | _____ |
| 3. _____ | _____ | _____ |
| 4. _____ | _____ | _____ |

* « **Bénéficiaire** » aux fins de la Loi sur l'interdiction du blanchiment d'argent, est la personne pour le compte ou au profit de laquelle le bien (les droits) est détenu ou une opération est effectuée sur le bien (dans le compte) ou qui a la capacité de diriger une opération sur le bien (dans le compte) et le tout, directement ou indirectement, dans l'intérêt d'une société - également un titulaire du contrôle de la société.

** « **Titulaires du contrôle** » d'une société (tel que défini dans la Loi de 2000 sur l'interdiction du blanchiment d'argent) : A. Une personne ayant la capacité de diriger les activités de la société, soit seule, soit avec d'autres, soit par leur intermédiaire, soit directement ou indirectement, y compris la capacité qui résulte : des statuts, d'un contrat

écrit, oral ou autre (le seul fait qu'il occupe un poste ou exerce une fonction ne garantit pas qu'il ait le contrôle au titre du présent article). Et/ ou B. Un particulier qui détient 25 % ou plus d'un type de moyen de contrôle et il n'y a aucune autre personne qui détient un moyen de contrôle du même type dans une proportion qui dépasse la proportion de ses avoirs (deux conditions cumulatives). C. Dans le cas où il n'existe aucune personne physique qui satisfait à l'un des alinéas A, B ci-dessus, sont réputés avoir le contrôle : le Président du conseil d'administration ainsi que la personne qui détient une fonction équivalente à celle-ci ainsi que le PDG. D. S'il n'y a pas de titulaire du contrôle comme indiqué dans l'une des sections A à C ci-dessus, seront considérés comme titulaires du contrôle : celui qui dispose du contrôle effectif).

**** En cas de deuxième violation après un avertissement écrit, la banque ne fera aucune démarche sur le compte, à l'exception du retrait du solde existant, du remboursement des dettes et de la fermeture du compte.*